

Public Sénat, 28 janvier 2020

**Didier Migaud prêt à élargir les règles de transparence aux magistrats et membres du Conseil constitutionnel**



Les commissions des lois du Parlement ont validé la nomination de Didier Migaud à la tête de la Haute autorité pour la transparence. Sur les lobbys, il est opposé à la publication des agendas des parlementaires. La transparence, « ça n'est pas du voyeurisme » selon l'ex-socialiste. Mais il est favorable à l'idée de soumettre les magistrats aux déclarations d'intérêts.